


**NUMÉRO 3
FÉVRIER 2020**

La **lettre** de la **prévention et de la protection de l'enfance** n°3

Donner tout son sens à la référence socio-éducative parisienne



Jean-Paul Raymond

ÉDITORIAL

Le schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020 a permis des avancées majeures sur l'organisation et le fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance parisienne.

Les 115 postes obtenus depuis deux ans, comme l'évolution de la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance (SDPPE) autour de deux pôles visant respectivement le parcours et l'accueil de l'enfant, sont un nouveau souffle pour assurer une référence éducative continue et cohérente, en direction des enfants et des familles suivis. Ils doivent également permettre de mieux cerner les besoins à satisfaire afin de poursuivre le travail engagé sur la diversification de l'offre. Il s'agit de toujours mieux répondre aux besoins des enfants accueillis, quel que soit leur vécu (enfants victimes de carences éducatives, de maltraitance, de traite des êtres humains, en situation de handicap, ou encore mineurs non accompagnés).

Il est essentiel de souligner l'importance et le sens du travail mené par les professionnels qui participent au quotidien à la protection de l'enfance, c'est pourquoi, je souhaite par cette nouvelle lettre vous présenter le lancement d'une démarche participative ayant pour objectif l'élaboration d'un guide partagé entre l'ensemble des acteurs de la SDPPE, qui rappelle le cadre légal et réglementaire, mais aussi formule les principes d'intervention et le rôle de chaque professionnel en ce qui concerne l'enfant et sa famille.

Jean-Paul Raymond,

Directeur de l'Action sociale, de l'enfance et de la santé

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

2020 sera l'occasion de travailler autour du contenu de la référence socio-éducative en poursuivant les objectifs suivants :

- Promouvoir la participation effective des enfants et des familles dans chaque situation individuelle ;
- Garantir la lisibilité et la complémentarité des missions de chaque acteur de la SDPPE intervenant auprès de l'enfant (secteur de l'aide sociale à l'enfance, lieu d'accueil, service de milieu ouvert)
- Assurer la fluidité des articulations entre l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès d'un même enfant lorsqu'ils relèvent d'institutions différentes (tribunal pour enfants, PJJ, pédopsychiatrie, éducation nationale, périscolaires, secteur associatif, etc.) ;
- Assurer les conditions de réussite d'un projet personnalisé pour chaque enfant.

Ce travail prendra la forme d'un écrit sur la référence socio-éducative parisienne. Il permettra à l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance de bénéficier d'un document de référence partagé sur les principes d'intervention au titre de la protection de l'enfance.

LE CONTENU DE LA DÉMARCHE

Travailler sur la référence socio-éducative à Paris conduit à réfléchir sur le rôle et les missions de chacun et doit donc faire l'objet d'échanges transversaux à l'ensemble de la SDPPE.

Dans ce cadre, la démarche proposée est résolument participative et comprend :

- 2 séances plénières (une au début, l'autre en fin de démarche) ;
- 5 groupes de travail (soit 15 réunions) ;
- La mobilisation d'une centaine de professionnels, représentants différents métiers et de différents bureaux ;
- Le recueil de la parole des enfants et des familles.

Au regard de l'ambition poursuivie, et pour tenir compte des différents groupes de travail déjà initiés au sein de la SDPPE, les échanges se centreront d'abord sur les enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance. La démarche sera ensuite étendue au milieu ouvert, aux jeunes majeurs et aux mineurs non accompagnés en tenant compte des conclusions produites par les groupes de travail actuellement à l'œuvre sur ces différents sujets.

Les 5 groupes de travail aborderont les thématiques suivantes :

Groupe 1 sur l'accompagnement de l'enfant : il s'agira ici de s'interroger sur les articulations entre les secteurs de l'aide sociale, les bureaux du pôle accueil et les lieux d'accueil, pour éviter les doublons et assurer une fluidité des actions mises en œuvre dans l'intérêt de l'enfant.

Groupe 2 sur le lien avec les partenaires : ce groupe aura pour objectif d'aborder la question des liens avec les partenaires qu'il s'agisse de la justice, de l'Education nationale ou encore du secteur médico-social et sanitaire.

Groupe 3 sur les relations interpersonnelles dans l'accompagnement : l'implication de l'enfant et de la famille tout au long de l'accompagnement nécessite une coordination des acteurs qui interviennent auprès d'eux. Les échanges porteront non seulement sur le recueil de la parole de l'enfant, de ses parents, mais aussi les liens qu'il peut avoir avec son environnement, des personnes ressources ou encore son quartier d'origine.

Groupe 4 sur l'articulation des outils prévus par la loi : Les lois de 2002, 2007 et 2016 prévoient plusieurs outils qui doivent venir soutenir l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. La cohérence de ces différents documents est essentielle et doit faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Groupe 5 sur le dossier de l'aide sociale à l'enfance : Ce dossier joue un rôle crucial dans le parcours de l'enfant, il est d'une part, pour l'enfant, le moyen d'accéder à toute ou partie de son histoire, d'autre part, pour les professionnels un moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de l'enfant. Les personnels administratifs de la SDPPE sont garants de ce dossier et travaillent en collaboration avec les professionnels qui accompagnent de l'enfant.

Le recueil de la parole des enfants et des familles : La participation des enfants et des familles est un axe essentiel. Plusieurs actions seront ainsi menées pour aller à la rencontre des usagers de la protection de l'enfance parisienne avec :

- **La mise en place d'un groupe d'enfants au sein de l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance (OPPE) :** ce groupe sera composé d'une vingtaine d'enfants de 11 à 15 ans et se réunira à échéance régulière à partir de fin mars 2020. Pour promouvoir les bonnes pratiques et éviter les écueils sur la participation des enfants, un comité technique composé de professionnels, cadres et travailleurs sociaux de la SDPPE et du secteur associatif habilité, sera constitué à partir du 28 février 2020.

- **Le recueil de la parole des familles :** L'OPPE a pris attache avec des secteurs et des lieux d'accueil pour organiser des entretiens avec des familles, leur présenter le travail mené par la Ville et recueillir leurs attentes et leur regard sur l'accompagnement reçu au titre de la protection de l'enfance

- **Le lien avec Repairs :** Dans le cadre des liens entre l'OPPE et l'Association Repairs (association départementale d'entraide des personnes accueillies et ayant été accueillies en protection de l'enfance), un rendez-vous a été proposé à l'association pour évoquer la démarche et voir avec les jeunes adhérents si leur implication est possible, et si oui sous quelle forme.

APPEL A CONTRIBUTION

Ces groupes de travail seront mis en place entre mars et septembre 2020. Les candidatures seront remontées par les chefs de bureaux du pôle accueil et du pôle parcours mais aussi par un appel à volontariat : vous pouvez ainsi écrire pour vous inscrire à l'adresse suivante : DASES-OPPE@paris.fr en donnant votre nom, prénom, vos fonctions et services et le groupe auquel vous souhaiteriez participer. Les réponses sont attendues avant le 3 mars 2020. Pour assurer un échange de qualité les groupes de travail seront limités à une quinzaine de personnes. Il sera donc possible en parallèle d'adresser des contributions écrites à cette même adresse sur l'une ou l'autre des cinq thématiques ci-dessus présentées jusqu'au 30 avril 2020.